Politique de changement de cours

Pour des raisons jugées valables, une personne étudiante peut faire une demande de changement de cours lors de la même session. Il n'y aura pas de pénalité pour les remises de travaux en retard lors de sa venue dans son nouveau cours.

Condition d'éligibilité :

- Faire la demande dans un délai maximum de :
    - une semaine après le début de la session pour un changement d'un cours vers un autre cours;
    - deux semaines après le début de la session pour un changement d'un stage vers un cours;
    - une semaine après le début de la session pour les sessions intensives de huit semaines.
- Avoir les préalables pour intégrer le nouveau cours.

Démarches à suivre :

- Remplir le formulaire de changement de cours et le transmettre à : admission@educacentre.com
- Après évaluation rapide de la demande, le Collège reviendra vers la personne étudiante pour l'informer de la décision prise et transmettra l'information à l'équipe concernée, pour que la personne étudiante puisse accéder au nouveau cours. La différence tarifaire sera soit à régler, soit remboursée, le cas échéant.